

**OGEC EXTERNAT CHAVAGNES**

**31, AVENUE CAMUS  
44000 NANTES CEDEX 1**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR  
LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS  
LE 31 AOUT 2023**

**Lionel DURAND  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes  
275 boulevard Marcel Paul- ZA Exapole Bâtiment I  
44821 SAINT HERBLAIN CEDEX  
Tél : 02.40.95.16.16  
E-mail : [lionel.durand@cabinetdurand.com](mailto:lionel.durand@cabinetdurand.com)**



**RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**OGEC EXTERNAT CHAVAGNES**  
**31 AVENUE CAMUS 44042 NANTES CEDEX 1**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
**Exercice clos le 31 Août 2023**

Aux membres de l'association OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

**Opinion avec**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC EXTERNAT CHAVAGNES relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

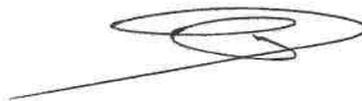
***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période **du 1<sup>er</sup> Septembre 2022** à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application des normes en matière de comptabilisation et de suivi des subventions d'investissements et des subventions d'exploitations ainsi que la correcte comptabilisation des contributions des familles et produits issus de la restauration au sein de l'établissement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

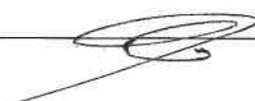
Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Herblain,  
Le 19 Janvier 2024.

  
Lionel DURAND  
Commissaire aux Comptes



**COMPTES ANNUELS**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive letter 'P' with a long horizontal tail extending to the left.

# Bilan Actif

Période du 01/09/22 au 31/08/23

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/08/2023	Net (N-1) 31/08/2022
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres	60 102	60 102		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	13 918 154	9 935 631	3 982 523	4 270 013
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 326 378	3 228 123	98 255	109 056
Autres	1 874 646	1 688 049	186 597	195 522
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	384 405		384 405	236 642
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)</b>				
Participations	152		152	152
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	4 141	103	4 038	4 038
<b>TOTAL I ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>19 567 978</b>	<b>14 912 008</b>	<b>4 655 970</b>	<b>4 815 425</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	535		535	4 125
CRÉANCES (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	31 171	6 075	25 096	23 148
Autres créances	222 535		222 535	201 292
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	740 809		740 809	733 507
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	6 780 524		6 780 524	7 428 689
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	45 759		45 759	17 428
<b>TOTAL II ACTIF CIRCULANT</b>	<b>7 821 333</b>	<b>6 075</b>	<b>7 815 259</b>	<b>8 408 189</b>
Frais d'émission d'emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>27 389 312</b>	<b>14 918 083</b>	<b>12 471 229</b>	<b>13 223 615</b>
(1) Dont droit au bail		(2) Dont à moins d'un an	(3) Dont à moins d'un an	<b>293 391</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

# Bilan Passif

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Période du 01/09/22 au 31/08/23

	Net (N) 31/08/2023	Net (N-1) 31/08/2022
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatif sans droit de reprise	37	37
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves	10 301 754	10 120 864
Report à nouveau sur gestion propre		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	98 975	180 890
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatif avec droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	635 673	618 040
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL I FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>11 036 439</b>	<b>10 919 831</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	203 109	183 723
<b>TOTAL II PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>203 109</b>	<b>183 723</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
<b>TOTAL III FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	331 417	374 627
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	274 957	224 046
Dettes fiscales et sociales	133 324	142 666
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	701	701
Autres dettes	75 771	991 918
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	415 511	386 103
<b>TOTAL IV DETTES</b>	<b>1 231 681</b>	<b>2 120 061</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>12 471 229</b>	<b>13 223 615</b>
(1) A plus d'un an	A moins d'un an	<b>1 231 681</b>
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		



# Compte de Résultat en liste

Période du 01/09/22 au 31/08/23

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

	31/08/2023	31/08/2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
- Ventes de marchandises		
- Production vendue [biens et services]	3 564 523	2 817 686
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>3 564 523</b>	<b>2 817 686</b>
Dont à l'exportation :		
- Production stockée		
- Production immobilisée		
- Produits nets partiels sur opérations à long terme		
- Subventions d'exploitation	2 307 807	2 215 694
- Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	12 276	61 651
- Cotisations		
- Autres produits	179 116	178 852
<b>TOTAL I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>6 063 722</b>	<b>5 273 882</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
- Achat de marchandises	7 506	7 068
Variation de stocks		
- Achats de matières premières et autres approvisionnements	(11)	
Variation de stocks		
- Autres achats et charges externes	3 043 187	2 132 345
- Impôts, taxes et versements assimilés	215 216	204 034
- Salaires et traitements	1 617 938	1 575 044
- Charges sociales	671 675	620 110
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	557 925	624 064
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	4 873	3 339
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	22 450	63 992
- Subventions accordées par l'association		
- Autres charges	4 204	9 757
<b>TOTAL II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>6 144 963</b>	<b>5 239 753</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION ( I - II)</b>	<b>(81 241)</b>	<b>34 130</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
- De participation (3)	25 000	
- D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
- Autres intérêts et produits assimilés (3)	24 666	14 532
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>49 666</b>	<b>14 532</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
- Intérêts et charges assimilées (4)		5
- Différences négatives de change		
- Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV CHARGES FINANCIERES</b>		<b>5</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>49 666</b>	<b>14 527</b>

# Compte de Résultat en liste - suite

Période du 01/09/22 au 31/08/23

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

	31/08/2023	31/08/2022
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV)</b>	<b>(31 575)</b>	<b>48 656</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
- Sur opérations de gestion	17 678	9 274
- Sur opérations en capital	126 477	133 747
- Reprises provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL V PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>144 155</b>	<b>143 021</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
- Sur opérations de gestion	9 454	8 589
- Sur opérations en capital		
- Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL VI CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>9 454</b>	<b>8 589</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI)</b>	<b>134 701</b>	<b>134 433</b>
<b>IMPOT SUR LES BENEFICES (VII)</b>	<b>4 150</b>	<b>2 199</b>
- Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (VIII)		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées (iX)		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VIII )</b>	<b>6 257 542</b>	<b>5 431 436</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VII + IX )</b>	<b>6 158 567</b>	<b>5 250 545</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>98 975</b>	<b>180 890</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS		
- Bénévolat		
- Prestations en nature	1 449 725	1 310 806
- Dons en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>1 449 725</b>	<b>1 310 806</b>
CHARGES		
- Secours en nature		
- Mise à disposition gratuite de biens et services	(1 449 725)	(1 310 806)
- Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>(1 449 725)</b>	<b>(1 310 806)</b>



# Annexe



*[Handwritten signature]*

# Règles et méthodes comptables

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

## Evénements principaux de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au cours de l'exercice clos le 31 août 2023.

## Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément :

- aux dispositions du règlement n°99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
- du nouveau règlement ANC n°2018-06
- aux dispositions du Plan comptable des établissements d'enseignement privés de septembre 1993.

A compter de l'exercice 2006, il est fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 99- 01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes des associations et fondations et des règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06 relatifs aux actifs, à leur amortissement et à leur dépréciation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

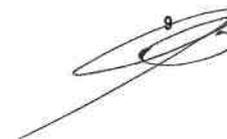
### 1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont amortis sur 3 ans en linéaire.

### 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.



# Règles et méthodes comptables

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

## A - Constructions et agencements des constructions

*Rappel :*

A compter du 1 septembre 2005, il a été appliqué la méthode simplifiée dite prospective "réallocation des valeurs nettes comptables".

Cette méthode a consisté à décomposer la valeur nette comptable de chaque bâtiment pour reconstituer les différents composants du bâtiment.

La décomposition a été établie en fonction d'éléments réels ou, à défaut selon les préconisations de la Commission comptable de la FNOGEC.

Les durées d'amortissements correspondent à la durée effective d'utilisation liée au rythme de l'activité, à l'usure effective des biens immobilisés, liées à leur rythme d'utilisation.

Les durées sont les suivantes :

Constructions "gros œuvres"	50 ans en linéaire
Constructions "façades, couvertures, menuiserie"	20 ans en linéaire
Constructions "électricité, plomberie..."	15 ans en linéaire
Constructions "agencements"	15 ans en linéaire
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20 ans en linéaire

## B - Autres immobilisations corporelles

Les durées d'amortissements correspondent à la durée effective d'utilisation liée au rythme de l'activité, à l'usure effective des biens immobilisés, liées à leur rythme d'utilisation :

Matériel et outillage	5 à 10 ans en linéaire
Matériel de transport	5 ans en linéaire
Mobilier de bureau	10 ans en linéaire

### 3. Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



# Règles et méthodes comptables

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

## OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

### A - Autres créances

Ce poste enregistre principalement les subventions à recevoir des collectivités territoriales. Il s'agit essentiellement des subventions Falloux ayant pour objet le financement des investissements de l'OGEC EXTERNAT CHAVAGNES dans un délai de trois ans et six mois à compter de la signature de la convention de subventionnement.

Seules les subventions non reçues et affectées à un investissement sont comptabilisées en subventions à recevoir.

### 5. Fonds propres

Le nouveau règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, a entraîné la modification de la présentation des fonds associatifs de l'OGEC.

Les notions de fonds sans ou avec droit de reprise ont disparus. Les fonds associatifs, legs et dons ont été impactés dans le report à nouveau créditeur.

Concernant les subventions d'investissements que l'ancien règlement ANC 99-011 plaçait en fonds propres, ces dernières sont désormais traitées comme les subventions d'équipement amortissables par le compte de résultat.

Les subventions antérieurement comptabilisées au poste « Subventions investissements affectées à des biens renouvelables » et au poste « fonds associatifs sans droit de reprise » ont été intégralement reclassées au poste « Report à nouveau ».

Ces subventions dont une quote-part reste à amortir au même rythme que les immobilisations acquises ont été reclassées du poste « Report à nouveau » au poste « Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » (#131 pour la valeur brute et #139 pour les amortissements qui auraient dû être pratiqués avec cette nouvelle méthode (traitement rétrospectif)).

#### **Traitement comptable du droit de reprise de la collectivité sur ces subventions d'investissement :**

En cas de non-respect des conditions prévues dans la convention avec la collectivité qui a subventionné le bien acquis, une information sera communiquée dans l'annexe sur la nature du passif éventuel.

A la date d'arrêté des comptes les conditions prévues dans les conventions avec la collectivité sont respectées.

### 6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de l'association à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressource au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise.

Elles sont évaluées au cas par cas, après prise en compte le cas échéant, de l'avis des experts et conseils de l'association.

# Règles et méthodes comptables

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

## A - Provision pour "indemnité de départ à la retraite"

L'indemnité dont le montant est fonction de l'ancienneté résulte d'un calcul actuel qui prend en compte les salaires individuels, l'ancienneté acquise et la probabilité de présence du salarié jusqu'à l'âge théorique de la retraite. Compte tenu des hypothèses, le montant des indemnités de fin de carrière, avec charges sociales et fiscales, au 31 août 2023 s'élève à 203.108,67 €.

Le calcul a été réalisé sur l'ensemble des salariés avec les éléments suivants :

- La convention collective appliquée est la convention collective des personnels OGEC de l'enseignement privé.
- Le départ est prévu, sauf dérogations individuelle, à 64 ans pour toutes les catégories de salariés.
- Le taux de rotation retenu est 4% pour toutes les catégories de salariés.
- Le taux de charges sociales patronales est 45% pour les catégories « employés de l'éducation » et « employés administratifs ».
- Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 2010/2012.
- La méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective du prorata temporis.
- Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.

## 7. Dettes fiscales et sociales

Ce poste comprend principalement les dettes et charges à payer de l'association vis-à-vis du personnel, des organismes sociaux et de l'état.

## 8. Informations concernant le compte de résultat

### A – Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

L'association comptabilise les cotisations lors de l'appel de cotisation, émis en début d'année scolaire.

Les opérations pour le compte de l'APEL sont prévues par le PCG. L'association collecte les cotisations pour le compte de l'APEL auprès des familles, puis les reverse à l'APEL. Ces cotisations sont comptabilisées dans un compte de tiers, sans impact sur le résultat de l'OGEC.

### B – Information sur les concours publics et les subventions

Le Règlement comptable ANC 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Les concours publics comprennent :

Les contributions financières d'une autorité administratives qui ne sont pas des subventions,

Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.



## Règles et méthodes comptables

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

La mise en œuvre de cette notion est synthétisée comme suit :

Nature de produits	Classement comptable
Forfait d'externat	Concours publics
Financement des formations par apprentissage	Concours publics (OPCO)
Taxe d'apprentissage	Concours publics (solde 13%)
Aides à l'emploi	Concours publics

Les concours publics sont présentés au poste « subventions d'exploitation ».

Le tableau ci-dessous détail pour l'exercice 2022-2023 et 2021-2022 les comptes de ressources privées et publics.

Ressource privées et publiques de l'exercice	Exercice N	Exercice N-1	Variation
<b>Total ressources privées</b>	<b>3 564 523</b>	<b>2 817 686</b>	<b>746 837</b>
Concours publics	2 228 842	2 145 082	83 760
Subventions d'exploitation	78 965	68 808	10 157
<b>Total ressources publiques</b>	<b>2 307 807</b>	<b>2 213 890</b>	<b>93 918</b>
<b>Total ressources privées et publiques</b>	<b>5 872 330</b>	<b>5 031 576</b>	<b>840 755</b>

# Règles et méthodes comptables

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

**Tableau de détail des concours publics et subventions :**

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	665	4 719
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	2 228 178	2 140 363
<i>dont forfait Etat</i>	1 031 944	999 135
<i>dont forfait Région</i>	455 177	433 658
<i>dont forfait Département</i>	741 057	707 570
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>		-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
<b>Sous-total concours publics</b>	<b>2 228 842</b>	<b>2 145 082</b>
Subventions État		
Subventions Région	15 020	10 682
Subventions Département	26 307	16 810
Subventions Communes et groupements de communes		
Autres subventions d'exploitation	37 638	41 316
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>	28 636	
<i>dont autres subventions</i>	1 198	
Report de subventions		
<b>Sous-total subventions d'exploitation</b>	<b>78 965</b>	<b>68 808</b>
<b>Total concours publics et subventions d'exploitation</b>	<b>2 307 807</b>	<b>2 213 890</b>

## 9. Comptes de régularisations

### Produits constatés d'avance

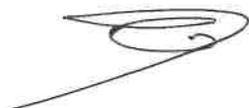
Il s'agit principalement des forfaits externat versés par l'Etat de la Région qui ont été comptabilisés dans le compte de résultat pour l'année civile et de montants collectés au titre de la taxe d'apprentissage à affecter sur des dépenses au titre de l'exercice suivant.

## 10. Valorisation du droit d'usage gratuit des bâtiments scolaires mis à disposition

Dans le cadre du règlement 99-01 et du règlement de 2004 sur les actifs, l'OGEC a valorisé un droit d'utilisation gratuite et temporaire des bâtiments scolaire.

Cette valorisation permet de faire apparaître :

- la valorisation de cette mise à disposition
- le besoin de financement en cas de non-renouvellement du contrat de mise à disposition



## Règles et méthodes comptables

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

En l'absence de contrat juridique, l'OGEC valorise la mise à disposition gratuite sur une durée de 15 ans correspondant à la consommation des avantages économiques futurs liés à la continuité du contrat d'association.

La base d'évaluation de ce droit d'usage gratuit retenu correspond à 1,5 % de la valeur de reconstruction à neuf. Au 31 août 2007, la valorisation des bâtiments à neuf mis à disposition s'élevait à 21.372.550 €.

La valorisation de droit d'usage sur 15 ans était évaluée à 4.808.820 €.

La valorisation d'un an de droit d'usage s'élève à 320.588 € et correspond à la part de loyer théorique affecté à la reconstruction.

Il a été décidé de ne pas comptabiliser cette valorisation dans les comptes de l'association. L'incidence de la comptabilisation du droit d'usage gratuit à compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2006 serait la suivante :

Compte	Libellé	Montant à l'actif	Compte	Libellé	Montant au passif
228	Droit d'usage gratuit des biens mis à disposition	4.808.820 €	229	Droits des propriétaires	4.808.820 €
2281	Amortissement du Droit	-4.808.820 €	229	Amortissement du droit	-4.808.820 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

### 11. Evaluation de l'équivalent loyer

Dans un souci de véracité des charges, l'association a estimé le coût de la location des bâtiments mis à disposition qui constitue une ressource significative.

Cette préoccupation obéit à la volonté de faire apparaître, notamment à l'égard de l'Etat et des collectivités territoriales participant au fonctionnement de l'activité scolaire, l'ensemble des charges, y compris celles qui ne donnent pas lieu à des flux financiers, mais constituent toutefois des charges portées par la solidarité interne du système.

Le loyer estimé correspond à 4 % du coût de la reconstruction à neuf des bâtiments (préconisation FNOGEC). L'équivalent loyer est utilisé pour déterminer les résultats analytiques de la gestion patrimoniale et de la gestion scolaire.

A compter du présent exercice, l'équivalent loyer est inscrit au compte de résultat dans la rubrique évaluation des contributions volontaires en nature conformément aux règles et méthodes comptables préconisées par la FNOGEC.

## Règles et méthodes comptables

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

### 12. Contributions volontaires en nature

L'OGEC EXERNAT CHAVAGNES utilise des locaux dont l'Association propriétaires Enfants Nantes et la SCI Enfants Nantais sont propriétaires et dont l'usage correspond à une mise à disposition quasi gratuite (commodat). Sur le plan économique, il n'y a pas de différences entre la notion de mise à disposition gratuite et le prêt à usage.

Cette mise à disposition pour 20.231 m<sup>2</sup> de locaux exploités a été estimée à un montant de 1.449.725 euros en retenant 4 % de la valeur de la reconstruction qui est calculé d'après l'indice du coût de la construction du quatrième trimestre 2022.

### 13. Rémunérations des trois plus hauts dirigeants mandataires

Conformément aux statuts, les Dirigeants mandataires du conseil d'administration ne sont pas rémunérés pour leurs fonctions.

### 14. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes pris en charge sur l'exercice s'élève à 12.741 €.



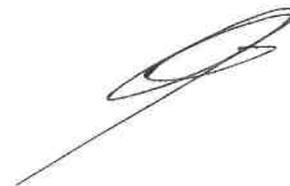
# Immobilisations - Amortissements

Période du 01/09/22 au 31/08/23

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	60 102			60 102
Terrains				
Constructions	13 762 772	155 383		13 918 154
Inst. techniques et outillage industriel	3 296 791	29 587		3 326 378
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	13 591			13 591
Autres immobilisations corporelles	2 031 960	213 500		2 245 460
Immobilisations financières	4 293			4 293
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19 169 509</b>	<b>398 470</b>		<b>19 567 978</b>

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	60 102			60 102
Terrains				
Constructions	9 492 758	442 873		9 935 631
Inst. techniques et outillage industriel	3 187 734	40 389		3 228 123
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	13 591			13 591
Autres immobilisations corporelles	1 599 795	74 663		1 674 458
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>14 353 981</b>	<b>557 925</b>		<b>14 911 905</b>



# Provisions Inscrites au Bilan

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Période du 01/09/22 au 31/08/23

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				

Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	183 723	22 450	3 064	203 109
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>183 723</b>	<b>22 450</b>	<b>3 064</b>	<b>203 109</b>

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières	103			103
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	5 916	4 873	4 714	6 075
Autres provisions pour dépréciation				
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>6 018</b>	<b>4 873</b>	<b>4 714</b>	<b>6 177</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>189 741</b>	<b>27 322</b>	<b>7 777</b>	<b>209 286</b>
----------------------	----------------	---------------	--------------	----------------

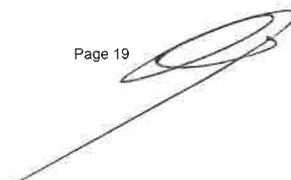


## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Bilan au 31/08/23

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	37				37
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	10 120 864	180 890	-		10 301 754
Report à nouveau	-			-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	180 890	- 180 890	98 975		98 975
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>10 301 791</b>	<b>-</b>	<b>98 975</b>	<b>-</b>	<b>10 400 766</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	618 040		144 110	126 477	635 673
Provisions réglementées					
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>10 919 831</b>	<b>-</b>	<b>243 085</b>	<b>126 477</b>	<b>11 036 440</b>



# État des Créances et Dettes

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Période du 01/09/22 au 31/08/23

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres créances immobilisées			
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>			
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Usagers	31 171	25 096	6 075
Personnel et charges sociales à récupérer			
État et autres collectivités publiques	144 300	144 300	
Confédération, Fédération, Asso. & organismes apparentés	991	991	
Débiteurs divers	77 244	77 244	
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>253 706</b>	<b>247 631</b>	<b>6 075</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>253 706</b>	<b>247 631</b>	<b>6 075</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(2) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes sur immo. et comptes rattachés	701	701		
<b>TOTAL :</b>	<b>701</b>	<b>701</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	274 957	274 957		
Usagers avances reçues	331 417	331 417		
Dettes relatives au personnel	69 277	69 277		
État et autres collectivités publiques	64 047	64 047		
Conf., Fédération, Asso. & organ. appar	1 500	1 500		
Autres dettes	75 262	75 262		
<b>TOTAL :</b>	<b>816 460</b>	<b>816 460</b>		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>817 161</b>	<b>817 161</b>		

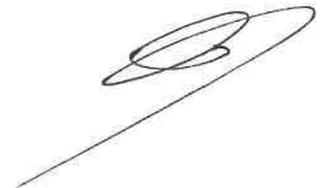


# Produits à Recevoir

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Période du 01/09/22 au 31/08/23

<b>MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
État	144 300
Divers, produits à recevoir	23 348
Autres créances	
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	
<b>Disponibilités</b>	<b>8 204</b>
<b>TOTAL</b>	<b>175 852</b>



# Charges à Payer

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Période du 01/09/22 au 31/08/23

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 721
Dettes fiscales et sociales	41 027
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>105 748</b>

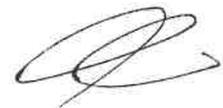


# Charges et Produits Constatés d'Avance

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Période du 01/09/22 au 31/08/23

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	45 759	415 511
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>45 759</b>	<b>415 511</b>



# Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Période du 01/09/22 au 31/08/23

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS DE GESTION - Soldes familles	14 199	77180000
AUTRES PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS - Solde fournisseurs	3 479	77280000
QUOTE PART SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	126 477	77700000

**TOTAL**

**144 155**

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES / EX. ANTERIEURS - Solde familles	9 454	67200000

**TOTAL**

**9 454**



# Effectif Moyen

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Période du 01/09/22 au 31/08/23

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens	11	
Employés	22	
Non cadres		
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	



## Contributions volontaires effectuées à titre gratuit

Bilan au 31/08/23

OGEC EXTERNAT CHAVAGNES

Nature	Valorisation
<b>EXTERNAT DES ENFANTS NANTAIS</b>	
Coût de la mise à disposition des locaux - valorisation locative	915 943
- déduction des loyers facturés	-60 392
<b>CHAVAGNES</b>	
Coût de la mise à disposition des locaux - valorisation locative	620 897
- déduction des loyers facturés	-26 723
<b>TOTAL</b>	<b>1 449 725</b>

